

★
**GRAND
CHAMBÉRY**
l'agglomération



SPASER

*Schéma de promotion des achats publics
socialement et écologiquement responsables*



2024-2026

“ Édito

Levier essentiel du développement territorial, les achats publics ont un impact économique, social et environnemental considérable.

L'engagement dans la transition écologique étant l'un des deux axes du projet d'agglomération « la fabrique 2.0 », Grand Chambéry se devait d'être exemplaire et de prendre des mesures concrètes.

Acteur majeur du territoire, Grand Chambéry, fortement engagée en faveur du développement durable depuis de nombreuses années, poursuit ainsi sa démarche à travers ce premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).

La mise en place de ce document, qui se veut évolutif, traduit notre volonté d'inscrire notre politique achat dans une démarche vertueuse afin de garantir une commande publique durable et sobre.

La réussite de ce dispositif nécessite la mobilisation et l'implication de tous (élus et services) pour inscrire le développement durable au cœur des achats publics de notre territoire.



Thierry REPENTIN
Président
de Grand Chambéry



Jean-Marc LEOUTRE
Vice-président délégué
en charge du contrôle de
gestion interne et externe,
de la gestion déléguée, des
moyens des services et de la
commande publique



Introduction

Une politique d'achat se définit comme la feuille de route de la commande publique d'une collectivité. Elle fixe les axes prioritaires en termes d'achats tant sur la sécurisation juridique et l'optimisation économique que sur le développement durable.

Grand Chambéry s'est engagée depuis de nombreuses années dans une stratégie **d'achat durable**. Par exemple, en 2010, était votée une décision de bureau approuvant la démarche visant à généraliser l'introduction de clauses environnementales et/ou sociales dans les marchés publics de la communauté d'agglomération.

DÉFINITION ACHAT DURABLE

D'après le troisième Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables (PNAD 2022-2025), un achat durable est un achat public :

- Intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique ;
- Prenant en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'achat public ;
- Permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en matière de consommation d'énergie et de ressources ;
- Incluant toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

Depuis quelques années, de multiples textes ont été introduits par le législateur créant de nouvelles obligations à respecter en matière d'achats durables.

- Loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire initiant la création des premiers schémas de promotion des achats socialement responsables pour les collectivités territoriales réalisant des dépenses annuelles supérieures à 100 millions d'euros (seuil fixé par décret 2015-90 du 28 janvier 2015).
- Loi Climat et résilience de 2021, en son article 35, renforce à échéance 2026 l'intégration des considérations sociales et environnementales dans les marchés publics, favorisant encore davantage la prise en compte du développement durable dans la définition du besoin.
- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte - n°2015-992 du 17/08/2015 introduisant la dénomination toujours en vigueur de schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables.
- Intégration d'enjeux de sobriété pour des besoins ciblés, notamment par la prise en compte du recyclage, du réemploi et du don (loi AGECE de février 2020) ou encore de l'empreinte environnementale du numérique (loi REEN de 2021).
- Loi d'orientation des mobilités de 2019 visant à réduire l'empreinte environnementale des transports.
- Le décret n°2022-767 du 02/05/2022 impose à compter du 1^{er} janvier 2023 la définition d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable aux collectivités territoriales réalisant des dépenses annuelles supérieures à 50 millions d'euros.
- Les nouveaux CCAG de 2021 encouragent l'inclusion de clauses environnementales.

Chaque année, le volume d'achat de Grand Chambéry s'élève à près de 55 millions d'euros, dont 80 % sont effectués auprès d'entreprises de la région Auvergne Rhône-Alpes et plus précisément 50 % auprès d'entreprises savoyardes. Grand Chambéry est donc un partenaire important pour les acteurs économiques locaux.

C'est donc dans ce contexte que l'Agglomération a consolidé sa politique achat dans un document stratégique d'achat public durable permettant de fixer des orientations fortes pour les services acheteurs en matière d'économie, d'écologie responsable et de responsabilité sociale : le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables 2024/2026.

Ce SPASER rassemble l'ensemble des actions qui pourront être mises en œuvre pour atteindre les objectifs d'achats responsables répondant aux défis écologiques, sociétaux et économiques du territoire de Grand Chambéry.

➤ ➤ **Il est construit autour de 4 axes majeurs :**

- une commande publique orientée efficacité économique ;
- une commande publique au service de la prévention des déchets et de l'économie circulaire ;
- une commande publique décarbonnée ;
- une commande publique au service de l'inclusion sociale.

➤ ➤ **Il s'inscrit parfaitement en synergie avec le projet d'Agglomération et au sein des politiques de référence en termes de transition écologique :**

- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;
- Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) ;
- Programme de réduction des déchets (PLPDMA) ;
- Schéma directeur de transition énergétique (SDTE) ;
- Label Climat-Air-Énergie ;
- Démarche du numérique responsable.

Il est conçu comme un document cadre, évolutif, adaptable favorisant l'efficacité, la sobriété et l'amélioration continue grâce à une gouvernance équilibrée, transversale et participative.

Des groupes de travail constitués de représentants de chaque direction ont été amenés à réfléchir sur les différentes thématiques identifiées et la concrétisation d'actions à travers nos achats, un comité de pilotage réunissant des élus de toutes les thématiques concernées a proposé les premiers objectifs à viser. Ainsi ce premier SPASER a été co-construit au sein de Grand Chambéry et permettra de diffuser une culture d'achat commune.

➤ ➤ **Enfin, afin d'assurer le pilotage du SPASER, un comité de pilotage sera constitué des élus délégués :**

- à la commande publique ;
- aux finances ;
- à la transition écologique et au développement durable ;
- à la gestion des déchets et à l'économie circulaire ;
- à l'insertion.

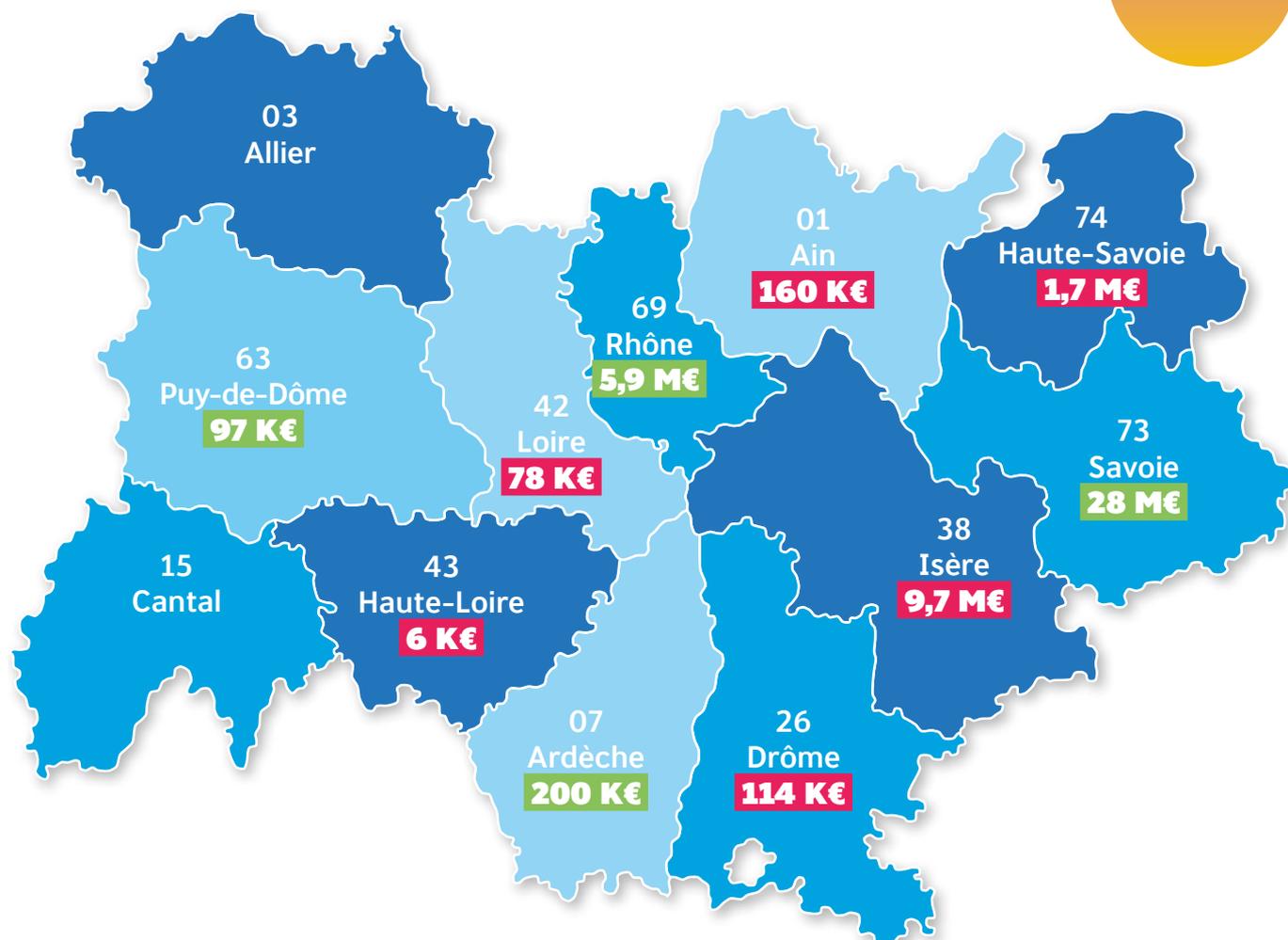
La direction des finances, achats et assurances assurera le suivi et fera le bilan des actions et indicateurs, en lien avec les directions métiers.

Le comité de pilotage se réunira 1 fois par an afin de dresser le bilan de l'année écoulée et éventuellement d'actualiser les objectifs du SPASER.

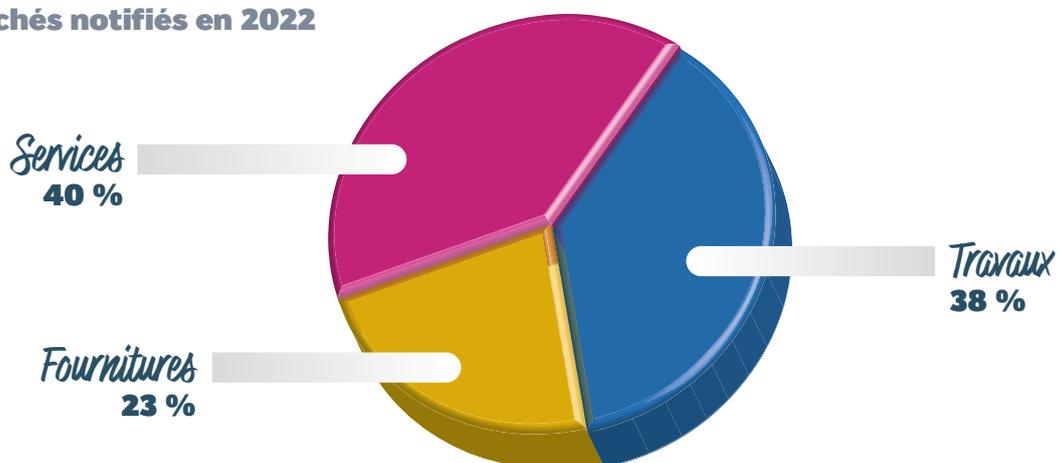
Les données clés 2022

Répartition du volume d'achat sur la Région AURA : environ 45 M€

Volume
d'achats
53 M€



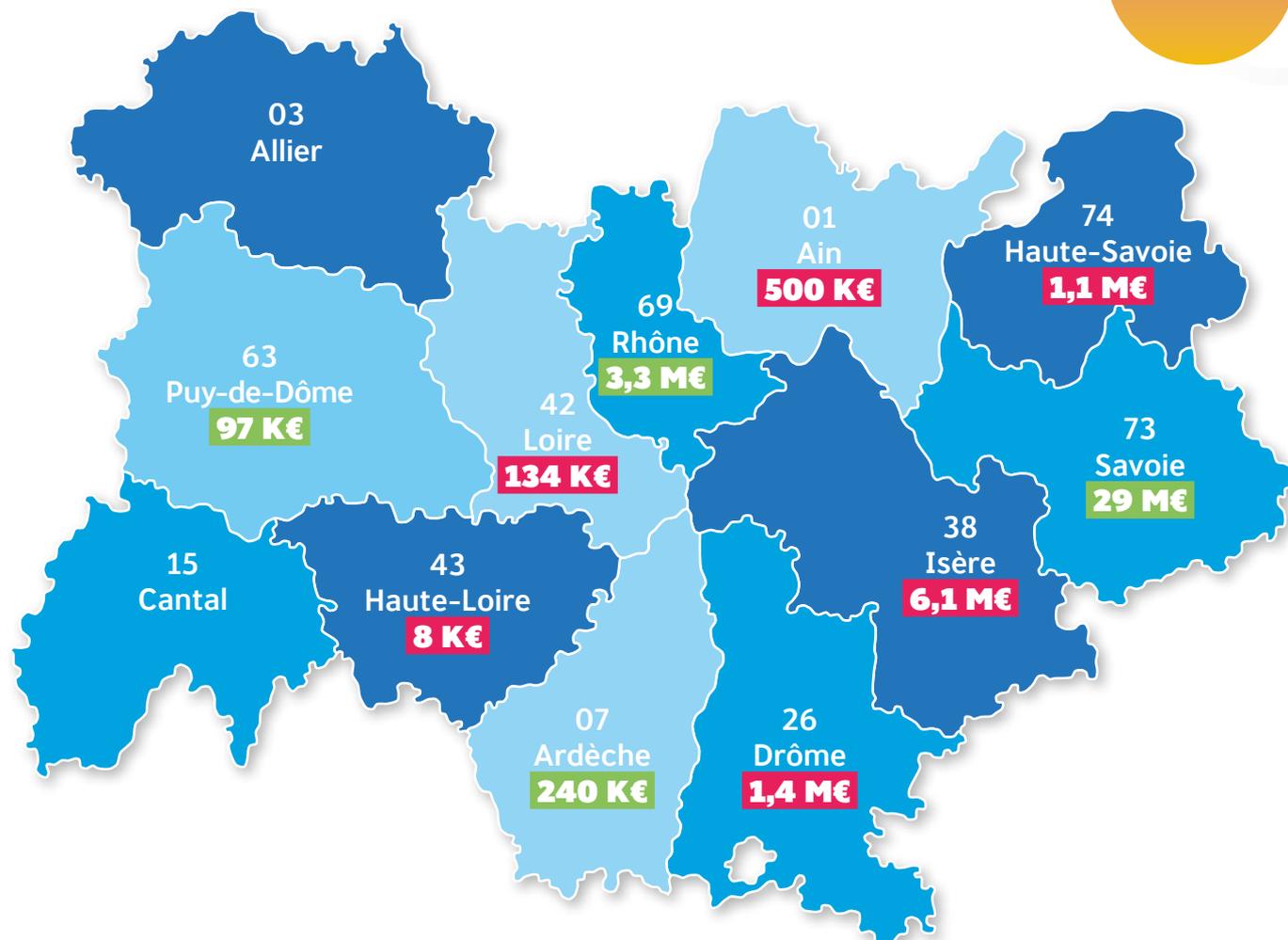
128 marchés notifiés en 2022



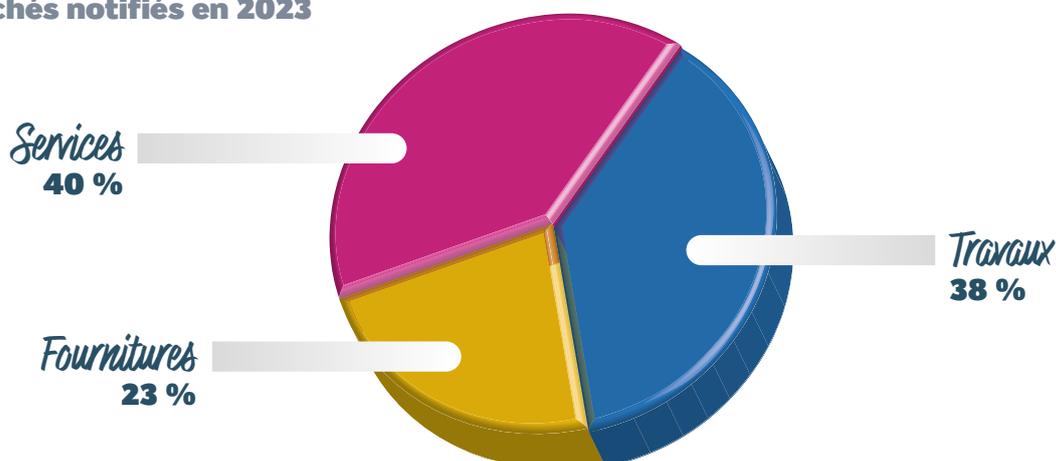
Les données clés 2023

Répartition du volume d'achat sur la Région AURA : environ 42 M€

Volume
d'achats
54 M€



137 marchés notifiés en 2023



Les 4 axes majeurs du SPASER

Axe 1

UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE ET PERFORMANTE

Engagement 1

Amplifier la performance des achats et l'attractivité de notre institution

* Sensibiliser et former les acteurs de l'achat

L'organisation régulière de formations et de partage d'informations sur des points clés de l'achat permettront à l'ensemble des services opérationnels d'échanger sur les bonnes pratiques en matière d'achats responsables et performants.

* Anticiper les achats par une meilleure programmation pluriannuelle des consultations

Annuellement, à l'occasion de la préparation budgétaire, les services opérationnels transmettront au service commande publique une liste des consultations prévues sur l'année suivante. Les services favoriseront des procédures alloties dès que cela sera possible afin d'ouvrir l'accès à la commande publique à un maximum d'opérateurs économiques.

* Développer le sourcing

Le sourcing se définit comme l'ensemble des actions de recherche de fournisseurs menées en amont de la consultation afin d'améliorer la définition du besoin, d'évaluer la capacité des fournisseurs à y répondre et ainsi de limiter l'infructuosité des consultations. Le service commande publique s'engage à rédiger une fiche pratique sourcing à destination des acheteurs.

* Actualiser annuellement la cartographie des achats

Annuellement, un état des lieux des dépenses réalisées l'année précédente sera effectué, l'objectif étant d'identifier les pistes d'amélioration (analyse des dépenses hors marché, planification des consultations à mettre en place, définition des stratégies d'achats par familles identifiées, etc.).



INDICATEURS

- Nombre d'agents sensibilisés
- Nombre de consultations infructueuses et sans suite
- Nombre de consultations avec 1 seule offre
- Nombre de marchés résiliés

Engagement 2

Favoriser l'accès à la commande publique des TPE/PME

* Réaliser des sondages auprès des opérateurs économiques

Annuellement, identifier de 3 consultations achevées au cours de l'année et solliciter des entreprises ayant téléchargé le dossier de consultation mais n'ayant pas soumissionné, afin de prendre connaissance des freins.

* Développer les échanges avec les réseaux professionnels

Annuellement, prévoir une rencontre avec les organisations professionnelles (a minima fédération du BTP) et promouvoir la participation aux salons professionnels.

L'élaboration d'un guide simplifié à destination des opérateurs économiques sera travaillée par le service commande publique afin de le communiquer en phase de sourcing.

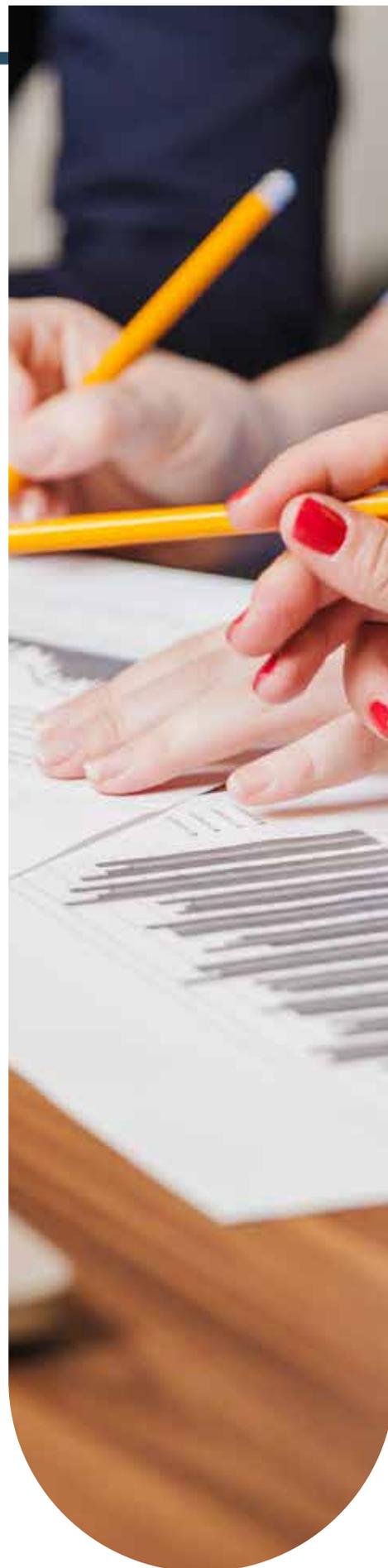
* Simplifier les démarches administratives

Le service commande publique, en lien avec les services opérationnels et dans le respect du code de la commande publique, aura pour objectif de simplifier autant que possible les obligations administratives d'accès à la commande publique et de réduire le formalisme afin de faciliter les réponses des candidats (allègement des éléments de candidature, formalisation de documents cadres pour la constitution d'une offre...).



INDICATEURS

- Part des achats réalisés auprès de TPE/PME
- Part des achats réalisés auprès d'entreprises régionales
- Délais de paiement
- Nombre marchés innovants



Engagement 3

Poursuivre la mutualisation des achats

* Développer les groupements de commande et structurer la démarche interne

Grand Chambéry souhaite continuer à développer les groupements de commande avec ses communes membres dès que la mutualisation est pertinente. L'objectif de ces groupements de commande étant de rendre certains achats plus attractifs par l'effet volume en vue de réaliser des gains achats pour l'ensemble des membres.

* Accroître la visibilité des offres proposées par les centrales d'achats

Le service commande publique établira un panorama des offres proposées par les différentes centrales d'achats en mesure de répondre aux besoins de la collectivité (UGAP, RESAH, centrale AURA, etc.).



INDICATEURS

- Montant des achats réalisés issus de groupements de commandes
- Montants des achats réalisés auprès de centrales d'achats
- Nombre de marchés notifiés en groupement de commandes
- Nombre de marchés en cours d'exécution issus d'un groupement de commandes



- 100 % des agents acteurs de la fonction achat suivront le parcours de sensibilisation relatif à l'achat performant ayant suivi le parcours de sensibilisation achat performant
- Diffusion régulière des offres des centrales d'achats
- 80 % des factures payées en moins de 25 jours (délai de traitement Grand Chambéry)

Axe 2

UNE COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Engagement 1

Favoriser la réduction des déchets générés par les activités de Grand Chambéry

** Inciter à l'élimination du suremballage pour les achats de fournitures*

Tous les marchés de fournitures intégreront une clause relative à la lutte contre le suremballage. En exécution ce sujet sera régulièrement évoqué avec les titulaires de marchés afin de tendre vers le zéro plastique à usage unique et la reprise éventuelle des emballages lors des livraisons.

** Intégrer des clauses relatives à la réduction des déchets*

Tous les marchés, hors études, comprendront une clause relative à la gestion et/ou à la réduction des déchets. En exécution, ce point sera étudié avec les titulaires de marchés afin d'identifier les pistes d'amélioration et leur mise en application.

** Intégrer de clauses relatives à la gestion de fin de vie des produits*

Dans des marchés de fournitures ciblés, des clauses relatives à la gestion de fin de vie des produits faisant l'objet du marché seront intégrées avec des spécifications techniques identifiées en amont (ex : vêtements de travail, produits de nettoyage, etc.).



INDICATEURS

→ Nombre de consultations intégrant des clauses et/ou des critères de jugement liés à la réduction des déchets

Engagement 2

Améliorer la traçabilité des déchets de chantier

* *Développer les démarches relatives au suivi et à la valorisation des déchets de chantier*

Les services s'engagent à mener une réflexion en interne et avec les entreprises titulaires de marchés de travaux afin d'identifier les déchets de chantier triés et recyclés par rapport au volume total de déchets générés.

En parallèle, un travail sur l'incitation à la remise de schémas d'organisation et de suivi de l'élimination des déchets de chantier (SOGED/SOSED) sera réalisé avec les services opérationnels (traçabilité des bordereaux de suivi de déchets, modalités de contrôles, définition des pénalités applicables).



INDICATEURS

→ Part de marchés de travaux/infrastructures intégrant cette démarche (clause et/ou critère)

Engagement 3

Privilégier les achats de produits issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées

* *Favoriser les biens issus du réemploi et/ou de la réutilisation en interne*

Systématiser le recours au réemploi en interne pour certaines catégories de produits notamment le mobilier mais également dans le cadre de certains réaménagements de locaux par la direction des bâtiments.

* *Identifier les marchés propices à l'intégration de ces thématiques*

Pour toutes les familles d'achats identifiées dans la loi AGEC, des clauses spécifiques relatives au réemploi et aux matières recyclées seront intégrées dans les marchés concernés. Un travail approfondi sera alors réalisé en exécution de marché avec les services utilisateurs et les titulaires afin d'atteindre les objectifs fixés par la réglementation.



INDICATEURS

→ Tableau de suivi AGEC

→ Nombre de marchés contenant des clauses et critères relatifs au réemploi et à la réutilisation

Engagement 4

Développer la valorisation des produits réformés

Depuis 2015, Grand Chambéry a mis en place la vente aux enchères de certaines catégories de biens réformés (véhicules, mobiliers). Cette pratique vertueuse sera davantage développée afin d'identifier de nouvelles catégories de biens pouvant bénéficier d'une seconde vie.



INDICATEURS

- Recensement des biens réformés vendus ou donnés (plateforme de vente aux enchères, ventes internes, dons ou transmission en filières de réemploi de matériels informatiques)
- Recette annuelle du site d'enchères et ventes internes



- ⇒ 20 % des marchés de travaux comportent un SOGED ou SOSED
- ⇒ 100 % des marchés de fournitures comportent une clause relative à la réduction des emballages et élimination du suremballage
- ⇒ 100% des biens réformés sur les familles mobilier, équipements sportifs, véhicules et matériels informatiques doivent être proposés à la vente pour réemploi
- ⇒ 50 % des marchés devront comporter un critère de jugement des offres prenant en compte les caractéristiques environnementales celles-ci devant être pondérées au minimum à 10 %

Axe 3

UNE COMMANDE PUBLIQUE DÉCARBONNÉE

En lien avec le schéma directeur de transition énergétique adopté par l'Agglomération en avril 2022, cet axe permet d'identifier les actions d'achat ayant pour objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommations d'énergie.

Engagement 1

Réduire les émissions de CO₂

** Poursuivre le verdissement de la flotte de véhicules de Grand Chambéry*

Dans la continuité des actions menées à ce jour, à chaque renouvellement de véhicules, une analyse des usages internes et de l'évolution des offres des constructeurs sera réalisée.

** Inciter des fournisseurs et prestataires à l'usage de véhicules à faibles émissions*

Des clauses spécifiques sur l'usage de véhicules à faibles émissions seront intégrés dans les marchés de fournitures et de travaux et dans les délégations de service public afin de limiter les émissions de CO₂ dans le cadre des livraisons de produits et matériaux sur le territoire.

** Rationaliser et regrouper des commandes en vue de limiter des déplacements*

Limiter les déplacements induits par la multiplication du nombre de commandes permettra de réduire le nombre de kilomètres parcourus en véhicules motorisés pour assurer les livraisons sur le territoire.

** Rationaliser les déplacements induits par certaines réunions*

Dans les marchés de prestations intellectuelles et de maîtrise d'œuvre notamment, les services en charge de l'exécution inciteront à l'usage de transport en commun, de véhicules à faibles émissions ou du co-voiturage, réunions téléphoniques, afin de réduire le nombre de kilomètres en véhicules thermiques sur le territoire.



INDICATEURS

- Nombre de véhicules à faibles émissions lors des renouvellements annuels
- Part véhicules faibles émissions sur la flotte totale de la collectivité
- Données PCAET
- Nombre de commandes inférieures à 50 € HT

Engagement 2

Réduire les consommations d'énergie

* Favoriser les équipements et les processus les moins énergivores

Plusieurs actions sont à poursuivre ou à développer sur cette thématique :

- Analyse systématique en amont des besoins des sources d'économies d'énergie ;
- Intégration des clauses de certificats d'économies d'énergie (CEE) dans les marchés porteurs ;
- Prise en compte de la consommation énergétique des matériels et équipements sur leur durée d'usage afin de tendre vers une analyse de coût global.

* Poursuivre la démarche du numérique responsable

Au-delà du sujet relatif au réemploi des matériels informatiques abordés dans l'axe 1, la démarche de numérique responsable portée par Grand Chambéry permettra d'intégrer la notion d'éco-conception dans le choix des outils numériques nécessaires au fonctionnement des services.



INDICATEURS

→ Nombre de marchés intégrant des clauses ou critères relatifs à la réduction des consommations d'énergie



**Objectifs
Axe 3**

- 50 % des marchés devront comporter un critère de jugement des offres environnemental intégrant une composante « réduction des émissions de gaz à effet de serre ou économies d'énergie » pour les sujets appropriés
- 25 % de la flotte de véhicules de collecte des déchets en GNV,
- 30 % de la flotte de bus en GNV,
- 40 % des renouvellements de la flotte véhicules légers en véhicules à faibles émissions dès 2024

Axe 4

UNE COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DE L'INCLUSION SOCIALE

Engagement 1

Développer l'insertion dans les marchés de travaux et de services

** Poursuivre le déploiement d'heures d'insertion*

Dans la continuité de ce qui est à ce jour mis en place, les services opérationnels en charge des marchés de travaux et de services, poursuivront la sollicitation de la direction de l'urbanisme et du développement local afin de réaliser le calcul des heures d'insertion au regard du montant estimé du marché.

Outil d'inclusion par l'emploi, ces heures d'insertion permettent à l'Agglomération de demander aux entreprises de faire appel à des personnes en insertion professionnelle pour une partie des prestations.

** Intégrer les considérations sociales*

Tous les marchés de plus de 90 000 € HT feront l'objet d'une analyse en amont afin d'intégrer des considérations sociales adaptées à la familles d'achats identifiée. Cette analyse se fera conjointement avec les services opérationnels et le service emploi-insertion de la direction de l'urbanisme et du développement local.

Par ailleurs, il sera étudié la possibilité d'intégrer des clauses sociales dans les marchés de prestations intellectuelles (exemple : marchés de maîtrise d'œuvre et d'architectes)



INDICATEURS

→ Nombre de marchés notifiés intégrant des clauses et critères et/ou heures d'insertion

→ Nombre d'heures d'insertion réalisées annuellement par les titulaires de marchés identifiés

Engagement 2

Développer les actions en faveur des structures d'insertion et du handicap

* Recenser les structures et leurs offres

Afin d'avoir une parfaite connaissance des structures du territoire et de leur secteur d'activités et d'intervention, un panorama des offres sera établi par le service commande publique. Il sera diffusé sur l'Intranet de la collectivité et pourra être présenté à l'occasion de temps d'informations « marchés publics ».

* Identifier les marchés porteurs

Lors de la définition des besoins recensés pour l'année suivante ou lors de l'analyse de la cartographie interne, les marchés susceptibles d'être réservés au secteur du handicap ou de l'insertion seront identifiés.



INDICATEURS

- Nombre de marchés réservés notifiés
- Volume achats réalisés auprès de structures du handicap (ESAT et EA) ou de structures d'insertion par l'activité économique de travailleurs défavorisés (SIAE)



**Objectifs
Axe 4**

→ 50 % des marchés supérieurs à 221 000 € devront comporter une clause sociale (heures d'insertion ou considérations sociales plus larges) et/ou un sous critère de jugement des offres social



Indicateurs de suivi

Données 2022-2023

Axe 1 - COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE ET PERFORMANTE

| Engagement | Indicateurs | Données 2022 | Données 2023 |
|--|--|--|---|
| Attractivité des achats de la collectivité | Nombre de consultations déclarées infructueuses | 8 consultations sur 92 (env. 8 %) | 1 consultation sur 91 (env. 1 %) |
| | Nombre de consultations avec 1 seule offre | À suivre à compter de 2024 | |
| | Nombre de marchés résiliés | À suivre à compter de 2024 | |
| Accès à la commande publique des TPE/PME | Nombre de marchés notifiés auprès des TPE/PME | À suivre à compter de 2024 | |
| | Délais de paiement | Moyenne 23 jours | Moyenne 21 jours |
| Poursuivre la mutualisation des achats (après étude d'intérêt menée préalablement) | Montant des achats réalisés auprès de centrales d'achat | 774 384 € HT (véhicules, produits informatiques, mobilier urbain collecte déchets) | 1 747 000 € HT (véhicules, produits informatiques, contrôles réglementaires) |
| | Nombre de marchés notifiés issus d'un groupement de commande | 18 dont 4 coordonnés par GC (fournitures de bureau, certificats électroniques, refonte site Internet, panorama presse) | 2 coordonnés par GC (bois énergie, logiciel urbanisme) |
| | Montant des achats issus de groupements de commandes | Env. 4 M€ HT (dont fourniture d'électricité) Suivi à affiner dès 2024 | |
| Performance achats | Nombre de consultations avec phase sourcing en amont | Non suivi | Non suivi |
| | Nombre d'agents sensibilisés au SPASER / formation achats | À suivre à compter de 2025 | |





Indicateurs de suivi

Données 2022-2023

Axe 2 - COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

| Engagement | Indicateurs | Données 2022 | Données 2023 |
|--|--|--|---|
| Améliorer la traçabilité des déchets de chantiers | Part de marchés de travaux intégrant la notion de SOGED/SOSED/SOPRE comme obligation contractuelle | 6 sur 47 marchés travaux : soit 12,8 % (19 marchés sup à 100K€HT dont 31,6 % exigent un SOSED) | 10 sur 38 marchés de travaux : 26,3 % (15 marchés sup à 100 K€ HT dont 66% exigent un SOSED) |
| Optimiser la valorisation des déchets | Nombre de biens réformés vendus + montant des ventes (internes + enchères) | Ventes internes mobilier : 38 articles Véhicules/engins aux enchères : 16 TOTAL recettes : 109 920 € TTC | Véhicules/engins aux enchères : 13 Autres articles vendus : surfaceuse, matériels musculation, tablette, vêtements de travail TOTAL recettes : 85 430 € TTC |
| Contribuer à la réduction des déchets générés par les activités de GC | Nombre de marchés de fournitures intégrant des clauses environnementales liées à la réduction des déchets d'emballage | 11 (vêtements de travail, fournitures de bureau, imprimés) | 10 (nettoyage locaux, marchés subséquents imprimés, mobilier CNES) |
| Accroître les achats de produits issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées | Part achats annuels réalisés AGECE : mesures réemploi et/ou réutilisation, et/ou recyclage et/ou produits intégrant des matières recyclées | Cf. tableau de suivi AGECE joint en annexe | Cf. tableau de suivi AGECE joint en annexe |
| | Nombre de marchés contenant des clauses de réemploi/réutilisation | Non suivi | Suivi à formaliser (1 clairement identifié : stand foire de Savoie) |

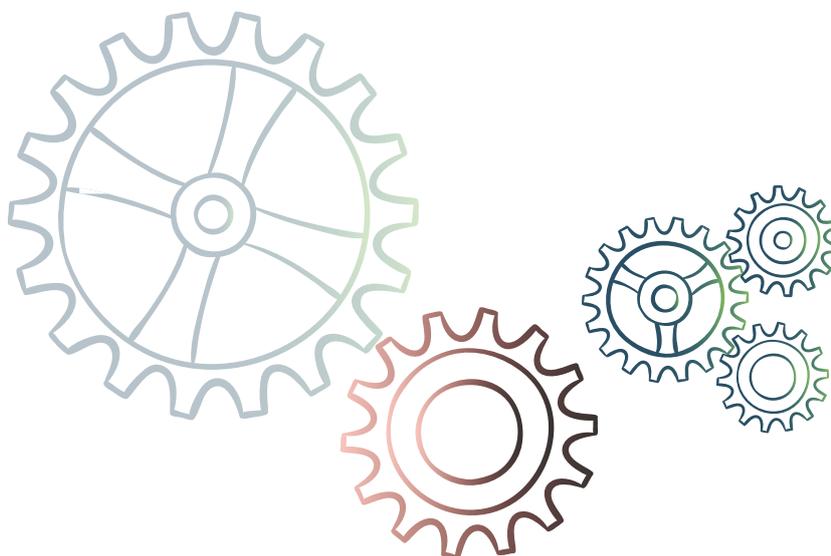


Indicateurs de suivi

Données 2022-2023

Axe 3 - UNE COMMANDE PUBLIQUE DÉCARBONNÉE

| Engagement | Indicateurs | Données 2022 | | | Données 2023 | | | | |
|--|---|---|------------------------|----------|--|------------------------|----------|----|------|
| Poursuivre le verdissement de la flotte de véhicules de GC | Nombre de véhicules à faibles émissions sur les renouvellements annuels | 41 VL/VU renouvelés : 37 % en faibles émissions 2 PL renouvelés : 100 % en faibles émissions | | | 12 VU renouvelés : 8 % en faibles émissions 2 PL renouvelés : 100 % en faibles émissions 15 bus renouvelés : 100 % en faibles émissions | | | | |
| | Part véhicules faibles émissions sur flotte totale GC attention date de renouvellement = date achat et non date de livraison (commandes 2022 impact sur flotte entre 2023 et 2024) | Parc 2022 | Dont faibles émissions | % flotte | Parc 2023 | Dont faibles émissions | % flotte | | |
| | | VL | 59 | 10 | 17 % | VL | 64 | 17 | 27 % |
| | | VU | 81 | 2 | 2 % | VU | 80 | 6 | 8 % |
| PL | 41 | 4 | 10 % | PL | 42 | 6 | 14 % | | |
| Rationaliser et regrouper les commandes en vue de limiter des déplacements | Nombre de commandes <50 € HT | 404 commandes recensées | | | 376 commandes recensées | | | | |





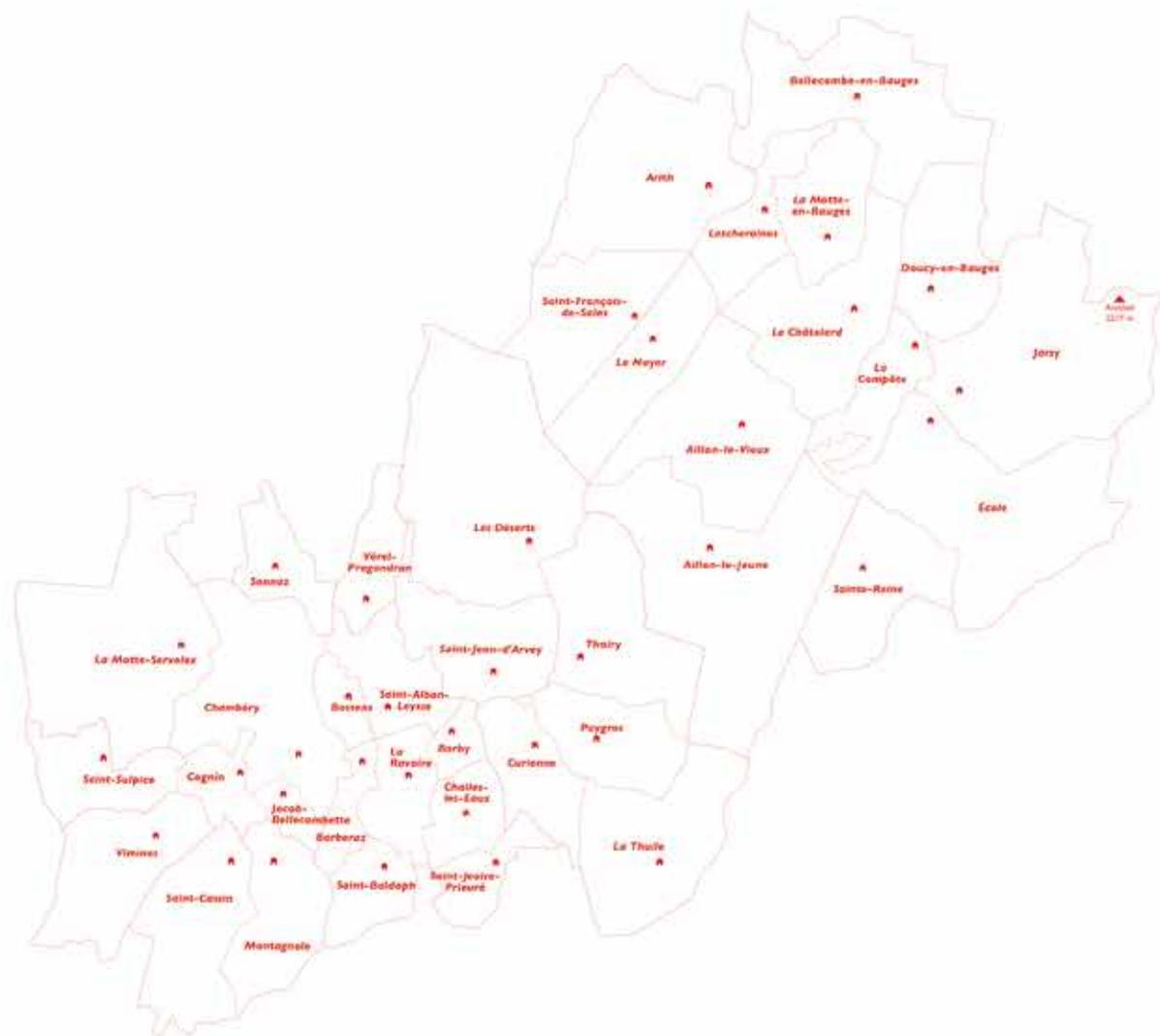
Indicateurs de suivi

Données 2022-2023

Axe 4 - UNE COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DE L'INCLUSION SOCIALE

| Engagement | Indicateurs | Données 2022 | Données 2023 |
|---|---|---|---|
| Poursuivre les actions menées quant au déploiement d'heures d'insertion dans le cadre de marchés de travaux et/ou de services | Nombre de marchés notifiés intégrant des clauses et/ou heures d'insertion | 9 sur 113 marchés notifiés (8 %) (9 sur 47 marchés travaux : soit 19 %) | 8 sur 141 marchés notifiés (%) (6 sur 39 marchés travaux : soit 15 %) |
| | Nombre d'heures d'insertion réalisées annuellement | 35 454 heures d'insertion pour 59 participants | 45 678 heures d'insertion pour 84 participants |
| Réserver davantage d'achats à des structures d'insertion et du handicap | Nombre de marchés réservés et ou d'insertion notifiés dans l'année | 2 | 3 |
| | Nombre de marchés réservés en cours | 3 (blanchisserie, entretien espaces verts, boîtes archives) | 4 (blanchisserie, numérisation documents, entretien espaces verts, boîtes archives) |
| | Montant des achats réalisés auprès d'ESAT/EA ou SIAE | 1 173 456 € HT | 1 010 841 € HT |





GRAND CHAMBÉRY

106, allée des Blachères
73026 Chambéry cedex
Tél. 04 79 96 86 00

